

CRÈCHE - L'ÎLE AUX RÊVES

Les Buges

19140 UZERCHE

Tél : 05.55.98.12.55

creche@paysduzerche.fr

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
POUR ETABLIR LE CONTRAT D'ACCUEIL**

Date souhaitée pour l'entrée à la crèche :

.....

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ou date de naissance prévue :

Adresse :

Téléphone (domicile) :

Adresse mail :

Situation du/des parent(s) : (*razer les mentions inutiles*)

- Célibataire
- Vie maritale
- Marié
- Pacsé
- Divorcé
- Veuve/veuf

Autorité parentale : (*razer les mentions inutiles*)

- Conjointe
- Père
- Mère

PARENT 1

Nom et prénom :

Profession : Lieu de travail :

Horaires de travail :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Nom et adresse de l'employeur :

PARENT 2

Nom et prénom :

Profession : lieu de travail :

Horaires de travail :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Nom et adresse de l'employeur :

Numéro de sécurité Sociale sous lequel est inscrit l'enfant:
Numéro d'allocataire à la C.A.F.- M.S.A. :
Nom du médecin traitant :
Adresse :
Téléphone :

Vaccinations :

Allergie :

Autres précisions médicales :

HORAIRES DE L'ENFANT en accueil régulier

Lundi : Arrivée : Départ :
Mardi : Arrivée : Départ :
Mercredi : Arrivée : Départ :
Jeudi : Arrivée : Départ :
Vendredi : Arrivée : Départ :

Votre demande sera examinée en fonction de nos disponibilités et de vos besoins. En cas d'acceptation du dossier, si le planning prévisionnel ci-dessus venait à être modifié lors de l'entrée de votre enfant à la crèche, un nouvel examen de la demande sera effectué par la commission qui pourrait remettre votre demande sur liste d'attente.

Avez-vous fait une demande d'un autre mode de garde (Assistante Maternelle, autre crèche,...) : Oui Non

Votre enfant a-t-il déjà un mode de garde (Assistante maternelle, crèche) :

Oui Non

Si oui lequel :

*Fiche à compléter et à remettre à la responsable de la crèche ou à adresser **par retour du courrier** à :*
Crèche l'Ile aux Rêves
Rue des Buges
19140 UZERCHE

Pour information

Modalité de calcul du tarif :

Les tarifs sont fixés par la CAF selon un barème de participations familiales. Les tarifs proposés tiennent compte des ressources mensuelles du ménage
Le barème des participations familiales se fonde sur un principe de taux d'effort appliqué aux revenus mensuels des parents. Ces taux sont appliqués au montant des revenus de la famille, en fonction du nombre d'enfants à charge au titre des prestations familiales C.A.F. :

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 à 7enfants	8 enfants et +
Taux horaire	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0310 %	0.0206 %

Une priorité est accordée aux demandes émanant des familles domiciliées sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Uzerche